



## Charte des ateliers de la MJGO

### **A/ Lieu de vie, de rencontre, de projet**

Venir à un atelier en Maison de Jeunes, c'est bien différent que suivre un cours dans une école de danse ou de théâtre, les ateliers de la MJGO sont, avant tout, des lieux de vie, de rencontre, de projets. Ce sont les jeunes qui initient les projets et leur donnent vie. Les animateurs sont là pour leur montrer la voie et les aider dans la démarche. Participer à un atelier de la MJGO offre de multiples opportunités :

- Rencontres d'autres jeunes
- Possibilités de s'exprimer via une approche artistique
- Opportunités de découvertes culturelles (via des sorties proposées par la MJ)
- Participations à des projets 100% jeunes (spectacles, camps...)
- Apprentissages des disciplines artistiques liées aux projets menés
- Investissements actifs dans la démarche de projet (prises de responsabilité, co-construction...)

Au final, l'essentiel n'est pas tant le résultat, mais bien le chemin pour y parvenir !

### **B/ Philosophie de la MJGO**

Voici quelques valeurs de la MJGO. Il est important que chaque jeune de la MJGO y adhère pleinement.

- Respect des autres jeunes, des animateurs, du cadre d'activité
- Ouverture aux autres et acceptation de chacun. Aucune discrimination n'a sa place à la MJGO.
- Solidarité au sein des projets et des actions menées
- Engagement actif dans les projets, les ateliers et prise de responsabilités (adaptées à l'âge et aux capacités du jeune)
- Expression libre et respectueuse

### **C/ Règles importantes au bon fonctionnement des ateliers**

- Chaque jeune/parent doit respecter l'heure de début et de fin des ateliers et prévenir au plus tôt l'équipe de la MJGO en cas d'absence ou de retard (085/71.37.83). Si l'animateur d'atelier est d'accord de vous fournir son numéro de GSM, vous pouvez également le contacter directement.
- Par souci de sécurité, l'animateur d'atelier n'autorisera pas les jeunes mineurs à quitter le bâtiment seul, ni à se rendre sur le parking en fin d'atelier sans autorisation explicite d'un parent ou tuteur légal. Sans cette autorisation, nous demandons donc aux parents de venir chercher leur jeune dans le couloir à l'entrée du bâtiment.
- Pour les parkings de la MJGO : nous insistons sur la prudence lors des manœuvres et sur le respect des limitations de vitesse dans les rues à proximité. En outre, il est interdit de remonter l'allée de gravier menant aux portes de la MJ en voiture.
- Dans le cadre de la prévention de l'usage du GSM chez les jeunes menée par la MJGO, sauf exception, l'usage des téléphones portables est interdit en atelier. Si les jeunes viennent avec leur GSM, ils devront le laisser dans la boîte à GSM, prévue à cet effet, jusqu'en fin de cours.
- Le respect du lieu et du matériel d'animation est essentiel. En outre, il est demandé à chaque jeune de participer au rangement et au nettoyage du local en fin d'animation.
- La participation active des jeunes est le moteur de nos ateliers. Il ne faut pas avoir peur de prendre des responsabilités car chaque jeune sera accompagné dans la poursuite de celles-ci. Toutefois, il est demandé à chacun d'être rigoureux dans le suivi de ses responsabilités.
- Une présence régulière aux ateliers et événements liés (stages, spectacles...) est, bien évidemment, indispensable.

### **D/ La MJGO... Tout un univers !**

En tant que membres d'un de nos ateliers, les jeunes sont également membres de la MJGO dans son ensemble. Cela offre des possibilités d'activités qui vont au-delà des ateliers :

- Accueils gratuits à Evelette le mercredi (13h30-19h), le jeudi de 16h à 19h et le vendredi (17h-22h). Au programme : jeux, kicker, billard, ciné-débats... Nouveau cette année ! Une initiation à la batterie sera proposée ponctuellement à l'accueil.
- Accueils gratuits à Haillot le mardi (15h30-19h) et le mercredi (12h30-16h). Au programme : jeux de figurines, combat médiéval, kicker... N'hésitez pas à venir découvrir notre décentralisation avec ses accueils geek et ses ateliers « jeux de rôles » : Rue de Nalamont, 139 – 5351 Haillot (à côté de l'école)
- Activités de vacances (sorties, stages, camps...) à prix démocratiques. Les programmes détaillés sont annoncés à l'avance sur notre site [www.mjgo.be](http://www.mjgo.be)

### E/ Infos pratiques

- Pour le paiement de nos ateliers, les versements doivent se faire sur le compte **BE37 0682 0236 1528**. N'oubliez pas de mettre la communication en lien avec votre paiement ainsi que le nom + prénom du jeune.
- Nos pulls et nos t-shirts MJGO sont disponibles à la MJ (sous réserve de disponibilité de votre taille). Les pulls sont à 30 euros et les t-shirts à 5 euros. Pour la commande, il suffit de faire un virement sur le compte de la MJGO BE37 0682 0236 1528 avec en communication : "pull et/ou T-Shirt + NOM et prénom du membre + taille + Nom de l'atelier"
- Les prix de nos différents ateliers sont repris sur notre site internet [www.mjgo.be](http://www.mjgo.be). Les tarifs sont fixés en fonction de la durée, des frais d'encadrement et des projets en lien avec l'atelier.
- Outre le prix de l'atelier, chaque jeune inscrit à un atelier, aux accueils, aux stages, aux camps, .... doit s'affilier à la MJGO. Le prix de l'affiliation est de 10€/an et donne accès à toutes les activités de la MJ.
- Réduction accordée pour les membres d'une même famille participant à plusieurs ateliers (hors carte de membre) : renseignements à ce sujet auprès d'Ericka Delvaux : [mjgoasbl@gmail.com](mailto:mjgoasbl@gmail.com)
- Afin de permettre à chaque jeune de pouvoir tester un atelier avant de s'y engager, les cours du mois d'octobre sont gratuits. Une fois la période d'essais terminée, merci de nous informer si vous ne souhaitez pas continuer un atelier à [mjgoasbl@gmail.com](mailto:mjgoasbl@gmail.com). Votre participation à un atelier, après la période d'essais (octobre), confirme votre inscription à l'atelier pour l'année. La cotisation annuelle vous sera alors réclamée et validera l'inscription. En cas d'arrêt de l'activité momentané ou définitif, indépendant de notre volonté, aucun remboursement ne sera prévu. En cas d'interruption de saison pour raison médicale (avec remise d'un certificat), une réduction au prorata des mois perdus pourra être appliquée sur une réinscription à un atelier MJGO l'année suivante.
- La facture liée aux ateliers vous sera transmise par mail après la reprise du congé d'automne et devra être réglée dans les 15 jours à dater de la réception du mail. Le prix ne doit toutefois pas être un frein à la participation. En cas de souci, prenez contact avec nous au 0475/72.02.75 ou au 085/71.37.83. Bon à savoir ! Certaines mutuelles interviennent dans les cotisations pour des activités sportives et artistiques, contactez-les pour obtenir les renseignements utiles.
- En cas d'accident lors d'un atelier : prendre contact avec Jaminé Thibault le plus rapidement possible au 0468/38.64.74. Une déclaration d'accident sera réalisée par la MJ qui effectuera le suivi avec vous. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident en dehors de nos heures d'ouverture.
- La MJGO ne peut être tenue responsable des vols, pertes d'objets, vêtements entreposés dans nos locaux.
- Sans opposition explicite lors de l'inscription, nous actons que le jeune majeur et les parents ou personnes responsables affiliant un membre de moins de 18 ans, acceptent que la MJGO photographie, filme ses membres et utilise les images pour promouvoir ses activités, ses actions et ses projets. La MJGO s'engage à ne pas donner, ni vendre, ni partager les données privées de ses membres. Celles-ci sont utilisées uniquement pour communiquer à ses membres toutes informations relatives à notre association.
- Un google form concernant les autorisations de sortie des bâtiments et le droit l'image est disponible en suivant ce lien : <https://forms.gle/wXNeubTX9HD36T469>. Pour rappel, sans retour de votre part, nous actons votre accord pour le droit à l'image dans les conditions expliquées ci-dessus et votre refus de laisser votre enfant sortir seul des bâtiments.

L'affiliation à notre MJ et ses activités induit automatiquement l'acceptation du présent document. Bonne saison à tous riche en projets et en expériences de vie 😊 .



**MJGO asbl - 26 rue du Tige 5350 EVELETTE**  
**www.MJGO.be - 0491/10.72.69 - mjgoasbl@gmail.com**

**N° entreprise : 0412-426-974 - BE37 0682 0236 1528**  
 RPM Tribunal de l'entreprise de Liège (Div. Namur)

